

COMPTE RENDU F.O. CHS CT DU 04 novembre 2016.

Suite à la démission de l'ensemble des délégués du CHS-CT le 11 mars 2016, et après presque 8 mois d'interruption, les travaux du CHS-CT ont pu reprendre au vu des engagements pris par le Président du CHS-CT (cf déclaration liminaire intersyndicale).

En préambule, les Organisations Syndicales ont demandé un amendement au règlement intérieur (art.3) : « à la demande d'au moins 3 représentants du personnel, lorsque des questions communes à plusieurs services déconcentrés d'un même niveau ou d'un niveau différent relèvent de CHS-CT différents, ces comités doivent être réunis conjointement autant de fois que de besoin, par arrêt des autorités territorialement compétentes».

Cette demande est liée à un des motifs de notre démission de mars: les recettes locales des douanes de Caen et Rouen étaient fermées et regroupées sur la recette locale du Havre, ainsi créée !

La même demande a été actée en CHS-CT par le Calvados fin septembre (après reprise des travaux, car les délégués du Calvados avaient aussi démissionné sur ce motif !)

Le Président nous a indiqué qu'il n'y a pas d'objection à son niveau mais, s'agissant d'un règlement intérieur national, tout changement doit être validé à ce niveau.

Affaire à suivre !

L'ordre du jour de ce CHS était conséquent, ont notamment été abordés les points suivants :

Points soumis pour avis:

- Election du secrétaire du CHS-CT :

S'agissant du premier CHS-CT après démission, le règlement intérieur prévoit l'élection d'un secrétaire parmi la parité syndicale (qui a elle-même évolué).

L'intersyndicale s'est réunie en amont du CHS-CT afin de se mettre d'accord sur le nom d'un seul candidat.

L'intersyndicale, ayant de cette façon, voulue démontrer sa volonté de rester unie!

La CGT ne souhaitant pas poursuivre le mandat détenu avant la démission, Solidaires a proposé un candidat.

Bien que majoritaire, **F.O.** ne s'est pas avancé pour cette mandature, car tous les délégués ont moins de 2 ans d'expérience au sein du CHS-CT, voire pas du tout. Or le poste est à nos yeux, trop important pour jouer les apprentis sorciers!

Lors du CHS-CT, le délégué de Solidaires **a été donc élu à l'unanimité par les organisations syndicales.**

- Point de situation sur le budget 2016 :

Nous avons indiqué au Président que nous regrettons l'absence de document en amont nous permettant de discuter précisément du budget.

Budget initial (PLF 2016-8% réserve): 291 308.00€

Montant actions engagées: 201 659,67€.

Le solde disponible est donc de 89 648€.

Concernant les crédits engagés : le Président a écrit aux Organisations Syndicales le 1^{er} septembre dernier, les informant qu'il «avait pris des décisions d'engagement budgétaire pour des demandes présentées par les

directeurs des administrations financières. Pour cela, il s'est appuyé sur les priorités d'action fixées par la note d'orientation 2016».

De toute évidence, la parité administrative craignait visiblement de perdre les crédits alors que les budgets des Administrations sont déjà peau de chagrin!

Cependant, la situation étant exceptionnelle (démission du CHS-CT), les délégués **F.O.** ont considéré que les engagements réalisés rentraient bien dans le cadre de dépenses de CHS-CT. Cela a permis de réaliser des travaux dans l'intérêt des personnels.

Actions soumises à l'avis des délégués du CHS-CT :

Pour les Douanes :

- Installation d'une VMC dans les sanitaires du 5ème étage de l'Hôtel des douanes de Rouen.
- Installation de stores plissés au CREPS du Havre.
- Insonorisation du bureau de la correspondante sociale à Rouen.
- Installation de deux fontaines à eaux pour le STA et la CELTICS au Havre.
- Achat de 2 chariot de transport pour le service visa des documents (PVD) du BUC au Havre.
- Installation d'un abri pour le contrôle des BSEC
- Matérialisation de places pour personnes à mobilité réduite sur le parking de la DI de Rouen.
- Équipement des véhicules des deux DR en trousse de secours et manuel de premiers secours (PSC1).

Les autres actions présentées ont été rejetées, car ne relevant pas du CHS-CT ou ayant un coût ne justifiant pas leur présentation en CHS-CT.

Pour la DRFIP :

- ✗ Stores à la trésorerie de Montivilliers.
- ✗ Remplacement des stores du RdC à l'ex-END.
- ✗ Achat d'une mono brosse et d'un aspirateur sur le site de Neufchâtel en Bray.
- ✗ Sécurisation des 5 accès par installation de rideaux métalliques.
- ✗ Remplacement des stores du RdC à l'ex-END.

Sur ce dernier point, le CHS, accepte pour le bien-être des collègues, de se substituer au manquement de l'Administration. En effet, cela fait plusieurs mois que des collègues qui ont emménagé dans les locaux de l'ex-END ne peuvent plus ouvrir les stores métalliques. Nous déplorons que les travaux n'aient pas été pris en charge par l'Administration au moment du réaménagement.

L'INSEE n'a pas présenté de dossiers. Elle a quelques projets mais qui feront l'objet de propositions en 2017.

Les autres actions ont été rejetées, car ne relevant pas du CHS-CT.

- Projet de fermeture du bureau et de la brigade d'Évreux :

L'intersyndicale, après suspension de séance, à son initiative, a demandé que ce point d'ordre du jour soit repoussé pour complément d'information. En effet, le médecin de prévention de l'Eure était absente et les éléments transmis sont incomplets pour émettre un avis lors de ce CHS-CT!

Nous avons alors demandé au Président :

- de fixer une date pour effectuer une visite de service à Evreux dans le cadre du CHS en présence du Médecin de prévention.
- le report du vote et la convocation d'un nouveau CHS-CT à l'issue de cette visite de services.

Le Président a alors demandé une suspension de séance au nom de l'Administration.

Après une suspension de 45 minutes, à son retour, il nous a indiqué qu'il ne donnait pas suite à notre demande de report puisqu'il considérait que le dossier était complet. Pour la visite de service, nous pouvions la faire, cela ne posait pas de problème.

Nouvelle suspension de séance de la part de l'Intersyndicale qui, à son retour, a formulé une demande d'expertise externe qui permettrait d'avoir des éléments objectifs sur la proposition de fermeture des services d'Evreux.

En l'état des débats, le Président a dû accepter le dépôt de la demande d'expertise et le projet sera représenté ultérieurement en CHS-CT.

- Déménagement du bureau de Rouen Port :

Ce déménagement a nécessité l'avis des membres du CHS-CT.

En raison de la période «d'inactivité» du CHS, -de mars à novembre- le déménagement a eu lieu, car la Direction a vendu partiellement les locaux et le bail venait à échéance courant d'année.

Cependant, **F.O. Douanes** était présent lors des réunions préparatoires à ce déménagement.

Ce dernier s'intègre dans le schéma global de concentration du réseau dans notre Ministère.

Si, sur ce cas précis, les collègues semblent satisfaits de cette opération, **F.O.** restera vigilant sur les prochains déménagements afin que cela ne se traduise pas par une forte dégradation des conditions de travail des collègues impactés.

L'opération étant déjà réalisée, **F.O.** n'a pas donné d'avis.

- Fiche d'impact concernant la réinstallation de services à la DRFiP Jean Moulin :

Même cas de figure que pour Rouen Port : le déménagement des services du site Pasteur vers la DRFiP s'est déroulé durant l'été (**F.O.** n'a donc pas pris part au vote).

Pour l'installation de la Formation professionnelle, les travaux sont aussi terminés, les formations vont commencer dès novembre.

- Présentation du PAP 2016 de la DRFiP :

Le Programme d'actions de Prévention (PAP) 2016 est déjà bien engagé. Des actions y figurant ont d'ailleurs été réalisées (ex : la porte coupe-feu de la trésorerie d'Yvetôt).

F.O. a regretté que le P.A.P. de l'année précédente n'ait pas l'objet d'un bilan et a demandé à ce que cela soit fait systématiquement à l'avenir.

Points pour information:

- Présentation de la note d'orientation ministérielle :

L'Inspecteur de Santé et de Sécurité au Travail (ISST) a présenté cette note d'orientation.

Les nouveautés sont axées notamment sur les risques psycho-sociaux, la prévention des risques, l'importance de la formation, la problématique amiante.

Il nous a aussi indiqué qu'une réflexion était en cours concernant les fiches d'impact.

Une formation à destination des gestionnaires de sites est prévue notamment pour rappeler les bonnes pratiques sur l'ensemble des risques.

Lors de ce CHS, la nouvelle médecin de prévention nous a été présenté. Elle est en cours de formation (pour une durée de 4 ans), alternant les cours et la pratique. Les deux dernières de sa formation seront sur le terrain.

Cette note sera la feuille de route du CHS pour 2016.

Les délégués **F.O.** sont intervenus notamment :

- pour exiger que des exercices d'évacuation incendie soient diligentés sur les nouveaux sites, (ex : ex END où plus de 100 agents de la DRFiP ont été installés depuis avril dernier)
 - et que ce principe s'applique lors de chaque restructuration (avec nouveau bâtiment) à venir, ce qui ne devrait malheureusement pas manquer dans les années à venir!!
- Ils ont également rappelé la nécessité que les grands principes de cette note soit mis en pratique sur les projets présentés au CHS (amiante, etc...)

- Démarche BEAT (Bien-Être Au Travail) :

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement de mesures de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) aux douanes.
Un COPIL a été mis en place le 9 septembre et aura pour charge de fixer la liste des services qui feront l'objet d'un audit.

- Conditions de réalisation des exercices incendie durant la période d'état d'urgence :

F.O. a trouvé aberrant la préconisation soumise par Paris : en raison de l'état d'urgence, il est demandé de limiter les rassemblements sur la place publique. Aussi, il est proposé d'effectuer des exercices sans que les agents sortent (hors les guides et serre files). Il faut s'habituer à reconnaître le bruit distinctif de la sirène d'alarme!!

Par contre, **F.O.** rappelle qu'à la DRFiP, un exercice en condition «presque réelle» avait été mise en place il y a plusieurs années: présence des pompiers qui avaient mis des fumigènes dans les cages escaliers... là, la réaction des collègues présents avait été immédiate et convaincante!

Comment se préparer à un exercice sans le faire ?

L'ISST a indiqué toute l'importance de réaliser ces exercices en faisant sortir l'ensemble des personnes à l'intérieur des bâtiments.

Rappelons que le code du travail prévoit de réaliser deux exercices d'évacuation par an.